

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Décision du 27 juin 2024

**portant nominations au conseil d'administration de l'École nationale supérieure
des mines de Paris (Mines Paris)**

NOR : ECOG2419042S

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et
numérique,**

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure
des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment le 2° de son article 8 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 et 19 juillet 2021 portant nominations au conseil
d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de
Paris en tant que représentants de l'État, désignés par le ministre chargé de l'industrie pour un
mandat de quatre ans :

- Mme Niedergang (*Marie*), directrice générale de l'Institut de la gestion publique et du
développement économique ;
- M. Vanlaer (*Hervé*), chef de service adjoint à la directrice générale de l'énergie et du climat
au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Article 2

Le directeur général de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution
de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des
ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juin 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,

L. ROUSSEAU